

LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission tel que modifié

Lakier Topnik LT-4

Date de création	21/02/2023		
Date de révision	17/01/2025	Numéro de version	9.0

RUBRIQUE 1 – Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- 1.1. Identificateur de produit**
Substance / mélange Lakier Topnik LT-4
UFI T740-R0SP-Y00A-7CTF
- 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
Utilisations prévues du mélange
Vernis pour protéger les PCB
Utilisation principale prévue
PC-PNT-1 Peintures et revêtements en aérosol
Utilisations déconseillées du mélange
Le produit ne doit pas être utilisé à des fins différentes que celles énumérées dans la section 1.
- 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
Fabricant
Nom ou raison sociale AG TermoPasty Grzegorz Gąsowski
Adresse Kolejowa 33 E, Sokoły, 18-218
Pologne
Numéro d'identification de l'entreprise 200133730
N° TVA PL9661767714
Téléphone +48 86 274 13 42
Email msds@termopasty.pl
Adresse web www.termopasty.com
L'adresse électronique d'une personne compétente responsable de la fiche de données de sécurité
Nom AG TermoPasty Grzegorz Gąsowski
Email msds@termopasty.pl
- 1.4. Numéro d'appel d'urgence**
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de LILLE, C.H.R.U, 5 avenue Oscar Lambret, 59037 Lille Cedex, tél.: 0800 59 59 59.
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de STRASBOURG, Hôpitaux universitaires, 1 Place de l'Hôpital, BP 426, 67091 Strasbourg Cedex, tél.: 03 88 37 37 37.
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de NANCY, Hôpital Central, 29 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 54035 Nancy Cedex, tél.: 03 83 22 50 50.
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de TOULOUSE, Hôpital Purpan, Pavillon Louis Lareng, Place du Docteur Baylac, 31059 Toulouse Cedex, tél.: 05 61 77 74 47.
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de BORDEAUX, CHU Pellegrin Tripode, Place Amélie Raba Léon, 33076 Bordeaux Cedex, tél.: 05 56 96 40 80.
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de LYON, Bâtiment A, 4ème étage, 162, avenue Lacassagne, 69424 Lyon Cedex 03, tél.: 04 72 11 69 11.
Numéro ORFILA : + 33 (0)1 45 42 59 59, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Centre Antipoison et de Toxicovigilance de MARSEILLE, Hôpital Sainte Marguerite, 270 boulevard de Sainte Marguerite, 13274 Marseille Cedex 09, tél.: 04 91 75 25 25.
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de PARIS, Hôpital Fernand WIDAL, 200 rue du Faubourg Saint Denis, 75475 Paris Cedex 10, tél.: 01 40 05 48 48.
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de ANGERS , C.H.U, 4 rue Larrey, 49033 Angers Cedex 9, tél.: +33 2 41 48 21 21.

RUBRIQUE 2 – Identification des dangers

- 2.1. Classification de la substance ou du mélange**
Classification du mélange selon le règlement (CE) no 1272/2008
Le mélange est classé comme dangereux.

Aérosol 1, H222, H229
Skin Sens. 1, H317
Eye Irrit. 2, H319
Aquatic Chronic 3, H412

LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission tel que modifié

Lakier Topnik LT-4

Date de création 21/02/2023
Date de révision 17/01/2025

Numéro de version 9.0

Les principaux effets néfastes physicochimiques

Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. Aérosol extrêmement inflammable.

Les principaux effets pour la santé humaine et pour l'environnement

Provoque une sévère irritation des yeux. Peut provoquer une allergie cutanée. Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogramme de danger



Mention d'avertissement

Danger

Substances dangereuses

Résine

Mentions de danger

H222

Aérosol extrêmement inflammable.

H229

Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H317

Peut provoquer une allergie cutanée.

H319

Provoque une sévère irritation des yeux.

H412

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P210

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P211

Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P251

Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P280

Porter des gants de protection.

P337+P313

Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P410+P412

Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

2.3. Autres dangers

Le mélange ne doit pas contenir de substances provoquant des perturbations endocriniennes conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou dans le règlement (UE) 2018/605 de la Commission. Le mélange ne contient pas de substances répondant aux critères applicables aux substances PBT ou vPvB conformément à l'annexe XIII., règlement (CE) no. 1907/2006 du Parlement européen (REACH) tel que modifié. Ne contient pas de substances PMT/vPvM.

RUBRIQUE 3 – Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Le mélange contient ces substances dangereuses et les substances pour lesquelles la concentration maximale admissible dans l'air en milieu professionnel est déterminée.

Numéro d'identification	Nom de la substance	Teneur en % de poids	La classification selon le règlement (CE) no 1272/2008	Rem.
Index: 601-004-00-0 CAS: 106-97-8 CE: 203-448-7	butane	31,2-41,6	Flam. Gas 1, H220 Press. Gas (gaz comprimé), H280	2
Index: 606-001-00-8 CAS: 67-64-1 CE: 200-662-2 Numéro d'enregistrement: 01-2119471330-49-XXXX	acétone	≤19,2	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H336 EUH066	2

LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission tel que modifié

Lakier Topnik LT-4

Date de création	21/02/2023	Número de version	9.0
Date de révision	17/01/2025		

Número d'identification	Nom de la substance	Teneur en % de poids	La classification selon le règlement (CE) no 1272/2008	Rem.
Index: 603-117-00-0 CAS: 67-63-0 CE: 200-661-7 Número d'enregistrement: 01-2119457558-25-XXXX	alcool isopropylique	≤19,2	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H336	2
Index: 601-003-00-5 CAS: 74-98-6 CE: 200-827-9	propane	10,4-20,8	Flam. Gas 1, H220 Press. Gas (gaz comprimé), H280	
Index: 603-064-00-3 CAS: 107-98-2 CE: 203-539-1 Número d'enregistrement: 01-2119457435-35-XXXX	1-méthoxy-2-propanol	<7,2	Flam. Liq. 3, H226 STOT SE 3, H336	2
Index: 650-015-00-7 CAS: 8050-09-7 CE: 232-475-7 Número d'enregistrement: 01-2119480418-32-XXXX	Résine	<4,8	Skin Sens. 1, H317	2
Index: 601-006-00-1 CAS: 109-66-0 CE: 203-692-4 Número d'enregistrement: 01-2119459286-30-XXXX	pentane	1,728-2,112	Flam. Liq. 1, H224 Asp. Tox. 1, H304 STOT SE 3, H336 Aquatic Chronic 2, H411 EUH066	1, 2
CE: 931-254-9 Número d'enregistrement: 01-2119459286-30-XXXX	Hydrocarbures, C6, isoalkanes, <5% n-hexane	1,728-2,112	Flam. Liq. 2, H225 Asp. Tox. 1, H304 Skin Irrit. 2, H315 STOT SE 3, H336 Aquatic Chronic 2, H411	

Remarques

- Note C: Certaines substances organiques peuvent être commercialisées soit sous une forme isomérique bien définie, soit sous forme de mélange de plusieurs isomères. Dans ces cas-là, le fournisseur doit préciser sur l'étiquette si la substance est un isomère spécifique ou un mélange d'isomères.*
- Substance pour laquelle des limites d'exposition sont définies.*

Le texte intégral de toutes les classifications et mentions de danger figure à la section 16.

RUBRIQUE 4 – Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

En cas d'apparition de problèmes de santé ou en cas de doute, veuillez avertir un médecin et fournissez-lui les informations figurant sur la fiche de données de sécurité.

En cas d'inhalation

Arrêter immédiatement l'exposition, transporter la victime à l'air frais. Protéger la victime contre l'hypothermie. Si l'irritation, l'essoufflement ou d'autres symptômes persistent, obtenir des soins médicaux.

En cas de contact avec la peau

Enlever les vêtements contaminés. Laver la zone affectée avec beaucoup d'eau, utiliser de l'eau tiède si possible.

LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission tel que
modifié

Lakier Topnik LT-4

Date de création	21/02/2023		
Date de révision	17/01/2025	Numéro de version	9.0

En cas de contact avec les yeux

Rincer immédiatement les yeux à l'eau courante, écarter les paupières (même par la force); si la victime a des lentilles de contact, retirez-les immédiatement. Effectuer le rinçage pendant au moins 10 minutes. Obtenir des soins médicaux, soins professionnels si possible.

En cas d'ingestion

Peu probable.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

En cas d'inhalation

Ne sont pas attendus.

En cas de contact avec la peau

Peut provoquer une allergie cutanée.

En cas de contact avec les yeux

Provoque une sévère irritation des yeux.

En cas d'ingestion

Irritation, nausée.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5 — Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Mousse résistant aux alcools, dioxyde de carbone, poudre, eau en jet pulvérisé, brouillard d'eau.

Moyens d'extinction inappropriés

Eau - plein fouet.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, le monoxyde et le dioxyde de carbone peuvent se dégager ainsi que d'autres gaz toxiques. L'inhalation des produits de décomposition (de pyrolyse) peut causer des dommages graves à la santé.

5.3. Conseils aux pompiers

Appareil respiratoire autonome (APR) avec une combinaison de protection chimique uniquement lorsqu'un contact individuel (étroit) est probable. Utiliser un appareil respiratoire isolant et des vêtements de protection couvrant le corps entier. Refroidir les contenants scellés avec le produit à proximité du feu avec de l'eau. Ne pas laisser le produit d'extinction contaminé s'échapper dans les égouts, dans les eaux superficielles et souterraines.

RUBRIQUE 6 — Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Assurer une ventilation adéquate. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. Aérosol extrêmement inflammable. Enlever toute source d'ignition. Porter les équipements de protection individuelle. Suivre les instructions contenues dans les sections 7 et 8. Éviter tout contact avec la peau et les yeux.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la contamination du sol et toute fuite vers les eaux superficielles ou dans les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ventiler. En cas de déversement important du produit, aviser les pompiers et d'autres autorités locales compétentes. Après avoir enlevé le produit, laver la zone contaminée à grande eau.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir rubrique 7., 8. et 13.

LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission tel que modifié

Lakier Topnik LT-4

Date de création	21/02/2023		
Date de révision	17/01/2025	Numéro de version	9.0

RUBRIQUE 7 – Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Empêcher la formation des gaz et des vapeurs dans les concentrations inflammables ou explosives et dans les concentrations dépassant la concentration maximale admissible pour l'atmosphère de travail. Utiliser le produit seulement dans les zones éloignées de la flamme nue ou d'autres sources d'inflammation. Utiliser des outils anti-étincelles. Il est recommandé de porter des vêtements et des chaussures antistatiques. Éviter tout contact avec la peau et les yeux. Ne pas fumer. Protéger contre la lumière directe du soleil. Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Se laver les mains et les parties du corps exposées soigneusement après manipulation. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. Porter les équipements de protection individuelle conformément à la section 8. Respecter la législation en vigueur sur la santé et la sécurité. Éviter le rejet dans l'environnement.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conserver dans des emballages hermétiquement fermés, dans un endroit frais et sec, bien ventilé et destiné à cet effet. Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C.

Contenu	Type d'emballage	Matériau d'emballage
100 ml	spray d'air	FE

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

non indiqué

RUBRIQUE 8 – Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Le mélange contient des substances pour lesquelles il existe des limites d'exposition en milieu professionnel.

France

Décret n° 2021/1849 du 28 décembre 2021, décret n° 2021/1763 du 23 décembre 2021 et arrêté du 9 décembre 2021

Nom de la substance (du composant)	Type	Valeur
butane (CAS: 106-97-8)	VLEP-8h	1900 mg/m ³
	VLEP-8h	800 ppm
acétone (CAS: 67-64-1)	VLEP-8h	1210 mg/m ³
	VLEP-8h	500 ppm
	VLCT (ou VLE)	2420 mg/m ³
	VLCT (ou VLE)	1000 ppm
alcool isopropylique (CAS: 67-63-0)	VLCT (ou VLE)	980 mg/m ³
	VLCT (ou VLE)	400 ppm
Colophane (produits de décomposition des baguettes de soudure, exprimés en aldéhyde formique) (CAS: 8050-09-7)	VLEP-8h	0,1 mg/m ³
pentane (CAS: 109-66-0)	VLEP-8h	3000 mg/m ³
	VLEP-8h	1000 ppm

France

Décret n° 2021/1849 du 28 décembre 2021, décret n° 2021/1763 du 23 décembre 2021 et arrêté du 9 décembre 2021

Nom de la substance (du composant)	Type	Valeur
1-méthoxy-2-propanol (CAS: 107-98-2)	VLEP-8h	188 mg/m ³
	VLEP-8h	50 ppm
	VLCT (ou VLE)	375 mg/m ³
	VLCT (ou VLE)	100 ppm

Remarques

Risque de pénétration percutanée.

Union européenne

Directive 2000/39/CE de la Commission

Nom de la substance (du composant)	Type	Valeur
acétone (CAS: 67-64-1)	OEL 8 heures	1210 mg/m ³

LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission tel que modifié

Lakier Topnik LT-4

Date de création	21/02/2023		
Date de révision	17/01/2025	Numéro de version	9.0

Union européenne

Directive 2000/39/CE de la Commission

Nom de la substance (du composant)	Type	Valeur
acétone (CAS: 67-64-1)	OEL 8 heures	500 ppm

Union européenne

Directive 2000/39/CE de la Commission

Nom de la substance (du composant)	Type	Valeur
1-méthoxy-2-propanol (CAS: 107-98-2)	OEL 8 heures	375 mg/m ³
	OEL 8 heures	100 ppm
	OEL 15 minutes	568 mg/m ³
	OEL 15 minutes	150 ppm

Remarques
Peau.

Union européenne

Directive 2006/15/CE de la Commission

Nom de la substance (du composant)	Type	Valeur
pentane (CAS: 109-66-0)	OEL 8 heures	3000 mg/m ³
	OEL 8 heures	1000 ppm

DNEL

1-méthoxy-2-propanol			
Ouvriers / consommateurs	Voie d'exposition	Valeur	Effet
Ouvriers	Orale	3,3 mg/m ³ /24h	Effets chroniques systémiques
Consommateurs	Par inhalation	553,5 mg/m ³	Effets aigus systémiques
Consommateurs	Par inhalation	369 mg/m ³	Effets chroniques systémiques
Ouvriers	Par inhalation	43,9 mg/m ³	Effets chroniques systémiques
Ouvriers	Cutanée	18,1 mg/m ³ /24h	Effets chroniques systémiques
Consommateurs	Cutanée	50,6 mg/m ³ /24h	Effets chroniques systémiques

acétone			
Ouvriers / consommateurs	Voie d'exposition	Valeur	Effet
Ouvriers	Par inhalation	2420 mg/m ³	Effets aigus locaux
Ouvriers	Cutanée	186 mg/kg pc/jour	Effets chroniques systémiques
Ouvriers	Par inhalation	1210 mg/m ³	Effets chroniques systémiques
Consommateurs	Cutanée	62 mg/kg pc/jour	Effets chroniques systémiques
Consommateurs	Par inhalation	200 mg/m ³	Effets chroniques systémiques
Consommateurs	Orale	62 mg/kg pc/jour	Effets chroniques systémiques

alcool isopropylique			
Ouvriers / consommateurs	Voie d'exposition	Valeur	Effet
Ouvriers	Par inhalation	500 mg/m ³	Effets chroniques systémiques
Ouvriers	Cutanée	888 mg/kg pc/jour	Effets chroniques systémiques
Consommateurs	Par inhalation	89 mg/m ³	Effets chroniques systémiques
Consommateurs	Cutanée	319 mg/kg pc/jour	Effets chroniques systémiques
Consommateurs	Orale	26 mg/kg pc/jour	Effets chroniques systémiques

LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission tel que modifié

Lakier Topnik LT-4

Date de création 21/02/2023

Date de révision 17/01/2025

Numéro de version 9.0

Résine			
Ouvriers / consommateurs	Voie d'exposition	Valeur	Effet
Ouvriers	Cutanée	25 mg/kg pc/jour	Effets chroniques systémiques
Ouvriers	Par inhalation	176,32 mg/m ³	Effets chroniques systémiques
Consommateurs	Orale	15 mg/kg pc/jour	Effets chroniques systémiques
Consommateurs	Cutanée	15 mg/kg pc/jour	Effets chroniques systémiques
Consommateurs	Par inhalation	52,174 mg/m ³	Effets chroniques systémiques

PNEC

1-méthoxy-2-propanol	
Voie d'exposition	Valeur
Eau potable	10 mg/l
Eau de mer	1 mg/l
Sédiments d'eau douce	52,3 mg/kg
Sédiments marins	5,2 mg/kg
Terre (agricole)	4,59 mg/kg

acétone	
Voie d'exposition	Valeur
Eau potable	10,6 mg/l
Eau de mer	1,06 mg/l
Sédiments marins	30,4 mg/kg de sédiment sec
Sédiments d'eau douce	30,4 mg/kg de sédiment sec
Terre (agricole)	29,5 mg/kg de sol en poids sec
Micro-organismes dans les stations d'épuration des eaux usées	100 mg/l

alcool isopropylique	
Voie d'exposition	Valeur
Eau potable	140,9 mg/l
Eau de mer	140,9 mg/l
Sédiments d'eau douce	552 mg/kg de matière sèche
Milieu aquatique d'eau douce	552 mg/kg de matière sèche
Terre (agricole)	28 mg/kg de matière sèche

Résine	
Voie d'exposition	Valeur
Eau potable	0,005 mg/l
Eau de mer	0,0005 mg/l
Sédiments d'eau douce	108 mg/kg de matière sèche
Sédiments marins	10,8 mg/kg de matière sèche
Terre (agricole)	21,4 mg/kg de matière sèche
Micro-organismes dans les stations d'épuration des eaux usées	1000 mg/l

LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission tel que modifié

Lakier Topnik LT-4

Date de création	21/02/2023		
Date de révision	17/01/2025	Numéro de version	9.0

8.2. Contrôles de l'exposition

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Ne pas manger, boire ou fumer au travail. Après le travail et avant les pauses pour les repas et le repos, se laver soigneusement les mains avec de l'eau et du savon.

Protection des yeux/du visage

Lunettes de protection.

Protection de la peau

Protection des mains: Gants de protection résistant aux produits utilisés. En cas de contamination, laver la peau à fond.

Protection respiratoire

Masque avec filtre contre les vapeurs organiques éventuellement un appareil respiratoire en cas de dépassement des concentrations maximales admissibles CMA des substances ou dans des environnements mal ventilés.

Risques thermiques

Non indiqué.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Observer les mesures habituelles de protection relatives à l'environnement, voir la section 6.2.

RUBRIQUE 9 — Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	gazeux
Couleur	orange, jaune
Odeur	spécifique
Point de fusion/point de congélation	donnée non disponible
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	donnée non disponible
Inflammabilité	Aérosol extrêmement inflammable.
Limites inférieure et supérieure d'explosion	donnée non disponible
Point d'éclair	donnée non disponible
Température d'auto-inflammation	donnée non disponible
Température de décomposition	donnée non disponible
pH	gaz
Viscosité cinématique	donnée non disponible
Solubilité dans l'eau	donnée non disponible
Liposolubilité	donnée non disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	donnée non disponible
Pression de vapeur	donnée non disponible
Densité et/ou densité relative	donnée non disponible
Densité de vapeur relative	donnée non disponible
Caractéristiques des particules	donnée non disponible

9.2. Autres informations

Taux d'évaporation	non applicable
Aspect	liquide

RUBRIQUE 10 — Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

non indiqué

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans les conditions normales d'utilisation.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Inconnu.

LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission tel que modifié

Lakier Topnik LT-4

Date de création	21/02/2023		
Date de révision	17/01/2025	Numéro de version	9.0

10.4. Conditions à éviter

Le produit est stable dans les conditions normales d'utilisation, la décomposition ne se produit pas. Tenir loin des flammes et des étincelles, protéger contre la surchauffe et le gel. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

10.5. Matières incompatibles

Tenir à l'écart des acides forts, alcalins forts et agents oxydants puissants.

10.6. Produits de décomposition dangereux

En utilisation normale, les problèmes ne se produisent pas. À des températures élevées et lors d'un incendie, les produits dangereux se dégagent, par exemple: monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.

RUBRIQUE 11 — Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

L'inhalation des vapeurs de solvants au-dessus des valeurs dépassant les limites d'exposition professionnelle peut entraîner une intoxication aiguë par inhalation, et ce, en fonction du niveau de la concentration et de la durée d'exposition. Il n'y a pas de données toxicologiques disponibles pour ce mélange.

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

1-méthoxy-2-propanol					
Voie d'exposition	Paramètre	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Sexe
Par inhalation	CL ₅₀	27596 mg/m ³	3 heures	Rat	
Cutanée	DL ₅₀	>2000 mg/kg		Lapin	
Orale	DL ₅₀	4016 mg/kg		Rat	

acétone					
Voie d'exposition	Paramètre	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Sexe
Orale	DL ₅₀	5800 mg/kg		Rat (Rattus norvegicus)	
Par inhalation (vapeurs)	CL ₅₀	76000 mg/m ³	4 heures	Rat (Rattus norvegicus)	
Cutanée	DL ₅₀	7400 mg/kg		Lapin	
Cutanée	DL ₅₀	7400 mg/kg		Cochon d'Inde (Cavia aperea f. porcellus)	

alcool isopropylique					
Voie d'exposition	Paramètre	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Sexe
Par inhalation	CL ₅₀	>5 mg/l	4 heures	Rat	
Orale	DL ₅₀	>2000 mg/kg		Rat	
Peau	DL ₅₀	>2000 mg/kg		Lapin	

pentane					
Voie d'exposition	Paramètre	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Sexe
Orale	DL ₅₀	>2000 mg/kg		Rat	
Par inhalation	DL ₅₀	364 mg/m ³	4 heures	Rat	

Résine					
Voie d'exposition	Paramètre	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Sexe
Orale	DL ₅₀	2800 mg/kg		Rat	
Orale	DL ₅₀	>1000		Cochon d'Inde	
Cutanée	DL ₅₀	>2000 mg/kg		Rat	

LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission tel que modifié

Lakier Topnik LT-4

Date de création 21/02/2023
Date de révision 17/01/2025
Numéro de version 9.0

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

acétone				
Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Espèce
Œil		OECD 405		

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales

non indiqué

Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

pentane				
Voie d'exposition	Résultat	Durée d'exposition	Espèce	Sexe
	Négatif			

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Sur la base des données disponibles, les critères pour la classification du mélange ne sont pas remplis. Ne contient pas de substances susceptibles d'entraîner des perturbations endocriniennes chez l'homme.

Autres informations

non indiqué

RUBRIQUE 12 — Informations écologiques

12.1. Toxicité

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Toxicité aiguë

1-méthoxy-2-propanol						
Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Milieu	Source
CL ₅₀		6812 mg/l	96 heures	Poissons (Leuciscus idus)		

LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission tel que modifié

Lakier Topnik LT-4

Date de création 21/02/2023

Date de révision 17/01/2025

Numéro de version 9.0

1-méthoxy-2-propanol

Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Milieu	Source
CE ₅₀		23300 mg/l	48 heures	Daphnée (Daphnia magna)		
CE ₅₀		>1000 mg/l	7 jours	Autres organismes aquatiques (Pseudokirchneriella subcapitata)		
CE ₅₀		>1000 mg/l	3 heures	Bactéries	Boues activées	

acétone

Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Milieu	Source
CL ₅₀		8800 mg/l	48 heures	Invertébrés	Eau douce	
CL ₅₀		2100 mg/l	24 heures	Invertébrés	Eau salée	
LOEC		530 mg/l	8 jours	Algues et autres plantes aquatiques	Eau douce	
NOEC		430 mg/l	96 heures	Algues et autres plantes aquatiques	Eau salée	
CL ₅₀		5540 mg/l	96 heures	Poissons (Oncorhynchus mykiss)	Eau douce	
CL ₅₀		11000 mg/l	96 heures	Poissons	Eau salée	

alcool isopropylique

Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Milieu	Source
CL ₅₀		>100 mg/l	48 heures	Poissons (Leuciscus idus)		
CE ₅₀		>100 mg/l	48 heures	Daphnée (Daphnia magna)		
CE ₅₀		>100 mg/l	72 heures	Algues (Scenedesmus subspicatus)		

Résine

Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Milieu	Source
LL ₁₀₀	OECD 203	≤10 mg/l	24 heures	Poissons (Branchydanio rerio)		anon,
NOELR	OECD 203	≤1 mg/l	96 heures	Poissons (Branchydanio rerio)		anon.
DL ₅₀	OECD 203	60,3 mg/l	96 heures	Poissons (Branchydanio rerio)		Schreerbaum D
NOELR	OECD 203	≥1000 mg/l	96 heures	Poissons (Pimephales promelas)		Kelly, C.R., Clayton, M.A.
LL ₅₀	OECD 203	>1000 mg/l	96 heures	Poissons (Pimephales promelas)		Kelly, C.R., Clayton, M.A.

LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission tel que modifié

Lakier Topnik LT-4

Date de création 21/02/2023
Date de révision 17/01/2025

Numéro de version 9.0

Résine						
Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Milieu	Source
EL ₅₀	OECD 202	911 mg/l	48 heures	Daphnée (Daphnia magna)		Kelly, C.R., Clayton, M.A.
NOELR	OECD 202	75 mg/l	48 heures	Daphnée (Daphnia magna)		Kelly, C.R., Clayton, M.A.
NOELR	OECD 202	10	48 heures	Daphnée (Daphnia magna)		anon.
EL ₁₀₀	OECD 202	≤100 mg/l	48 heures	Daphnée (Daphnia magna)		anon.
NOELR	OECD 201	≥1000 mg/l	72 heures	Algues (Pseudokirchneriella subcapitata)		Kelly, C.R., Clayton, M.A.
EL ₅₀	OECD 201	,1000 mg/l	72 heures	Algues (Pseudokirchneriella subcapitata)		Kelly, C.R., Clayton, M.A.

Toxicité chronique

acétone				
Paramètre	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Milieu
NOEC	2212 mg/l	24 heures	Invertébrés (Daphnia magna)	

12.2. Persistance et dégradabilité

non indiqué

Biodégradabilité

Résine				
Paramètre	Valeur	Durée d'exposition	Milieu	Résultat
				Facilement biodégradable

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Non indiqué.

Résine					
Paramètre	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Milieu	Température [°C]
FBC	56,23 ml/kg				

12.4. Mobilité dans le sol

Non indiqué.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Sur la base des données disponibles, les critères pour la classification du mélange ne sont pas remplis. Ne contient pas de substances PBT/vPvB.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Sur la base des données disponibles, les critères pour la classification du mélange ne sont pas remplis. Ne contient pas de substances susceptibles d'entraîner des perturbations endocriniennes dans l'environnement.

LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission tel que modifié

Lakier Topnik LT-4

Date de création	21/02/2023		
Date de révision	17/01/2025	Numéro de version	9.0

12.7. Autres effets néfastes

Non indiqué.

RUBRIQUE 13 — Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Risques de contamination de l'environnement, procéder conformément à la loi sur les déchets et les règlements d'application sur l'élimination des déchets. Un produit non utilisé et un emballage contaminé sont à déposer dans des conteneurs étiquetés destinés à la collecte des déchets, remettre pour élimination à la personne autorisée (entreprise spécialisée) habilitée pour cette activité. Ne pas verser un produit non utilisé dans la canalisation. Ne pas l'évacuer avec les ordures ménagères. Les emballages vides peuvent être valorisés dans une usine d'incinération pour produire de l'énergie ou déposés dans une décharge appropriée. Les emballages parfaitement nettoyés peuvent être recyclés.

Législation sur les déchets

Code de l'environnement. Directive 2008/98/CE du Parlement européen et du Conseil du 19 novembre 2008 relative aux déchets, dans la version en vigueur. Décision 2000/532/CE établissant une liste de déchets, dans la version en vigueur.

Code de la catégorie de déchets d'emballages

15 01 11* emballages métalliques contenant une matrice poreuse solide dangereuse (par exemple, amiante), y compris des conteneurs à pression vides

(*) - déchet dangereux en vertu de la directive 2008/98/CE du Conseil relative aux déchets dangereux

RUBRIQUE 14 — Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

UN 1950

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

AÉROSOLS

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

2 Gaz

14.4. Groupe d'emballage

non pertinent

14.5. Dangers pour l'environnement

non pertinent

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La référence dans les sections 4 à 8.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non pertinent

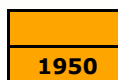
Informations complémentaires

Numéro d'identification du danger

Numéro ONU

Code de classification

Étiquettes



5F

2.1



Code de restriction en tunnels

(D)

Transport aérien - ICAO/IATA

Instructions d'emballage passager

203

Instructions d'emballage cargo

203

Transport maritime - IMDG

EmS (plan d'urgence)

F-D, S-U

MFAG

620

LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission tel que modifié

Lakier Topnik LT-4

Date de création	21/02/2023		
Date de révision	17/01/2025	Numéro de version	9.0

RUBRIQUE 15 – Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Code de la santé publique. Code du travail - Quatrième partie : Santé et sécurité au travail. Décret n° 2014-840 du 24 juillet 2014 portant modification des dispositions d'étiquetage applicables aux générateurs d'aérosol. Décret 2014-840 du 24 juillet 2014 (JO du 26 juillet 2014, 3 pages) Transposition des dispositions de la directive 2013/10/UE (générateurs d'aérosols) afin d'en adapter les dispositions en matière d'étiquetage selon le règlement CLP. Règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) no 793/93 du Conseil et le règlement (CE) no 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission, dans la version en vigueur. Règlement (CE) no. 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil, tel que modifié. Le produit contient précurseurs d'explosifs devant faire l'objet d'un signalement: Signalement des transactions suspectes, des disparitions et des vols selon règlement (UE) 2019/1148, Article 9. Règlement (UE) 2020/878 de la Commission du 18 juin 2020 modifiant l'annexe II du règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH).

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

L'évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée (mélange).

RUBRIQUE 16 – Autres informations

Liste des mentions de danger standardisées utilisées dans la fiche de données de sécurité

EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
H220	Gaz extrêmement inflammable.
H222	Aérosol extrêmement inflammable.
H224	Liquide et vapeurs extrêmement inflammables.
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H229	Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H280	Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Liste des conseils de prudence utilisés dans la fiche de données de sécurité

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P211	Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251	Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P280	Porter des gants de protection.
P337+P313	Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P410+P412	Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

Autres informations importantes du point de vue de la sécurité et de la protection de la santé humaine

Le produit ne doit pas être - sans l'autorisation spéciale du fabricant /de l'importateur - utilisé à d'autres fins que celles qui sont spécifiées dans la section 1. L'utilisateur est responsable du respect de la réglementation relative à la protection de la santé.

Acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

ADR	Accord européen relatif au transport international routier d'objets dangereux
Aérosol	Aérosol
Aquatic Chronic	Danger pour le milieu aquatique (chronique)
Asp. Tox.	Danger par aspiration

LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission tel que modifié

Lakier Topnik LT-4

Date de création	21/02/2023		
Date de révision	17/01/2025	Numéro de version	9.0

CAS	Chemical Abstracts Service
CE	Code d'identification pour chaque substance figurant dans l'EINECS
CE ₅₀	Concentration d'une substance à laquelle 50 % d'une population est affectée
CL ₅₀	Concentration mortelle capable d'induire la mort de 50% d'une population
CLP	Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges
COV	Composés organiques volatils
DL ₅₀	Dose mortelle capable d'induire la mort de 50% d'une population
EINECS	Inventaire européen des produits chimiques commercialisés
EL ₁₀₀	Charge effective pour 100 % des organismes testés
EL ₅₀	Charge effective pour 50 % des organismes testés
EmS	Plan d'urgence
EuPCS	Système européen de catégorisation des produits
Eye Irrit.	Irritation oculaire
FBC	Facteur de bioconcentration
Flam. Gas	Gaz inflammable
Flam. Liq.	Liquide inflammable
IATA	Association internationale du transport aérien
IBC	Code International relatives à la construction et à l'équipement de navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac
ICAO	Organisation de l'Aviation Civile Internationale
IMDG	Code Maritime International des Marchandises Dangereuses
IMO	Organisation Maritime Internationale
INCI	Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques
ISO	Organisation internationale de normalisation
IUPAC	Union internationale de chimie pure et appliquée
LL ₁₀₀	Charge létale pour 100 % des organismes testés
LL ₅₀	Charge létale pour 50 % des organismes testés
log K _{ow}	Coefficient de partage octanol/eau
NOEC	Concentration sans effet observé
NOEL	Dose sans effet observé
NOELR	Taux de charge auquel aucun effet adverse n'est observé
OEL	Valeurs limites d'exposition en milieu professionnel
PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique
PMT	Persistant, mobile et toxique
ppm	Partie par million
Press. Gas	Gaz sous pression
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et la restriction des produits chimiques
RID	Accord concernant le transport ferroviaire d'objets dangereux
Skin Irrit.	Irritation cutanée
Skin Sens.	Sensibilisation cutanée
STOT SE	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique STOT un
UE	Union européenne
UN	Numéro d'identification à quatre chiffre de la substance ou de l'objet repris dans la réglementation modèle de l'ONU
UVCB	Substance de composition inconnue ou variable, produit de réaction complexe ou matière biologique
vPvB	Très persistant et très bioaccumulable
vPvM	Très persistant et très mobile

Instructions pour la formation

Informers les travailleurs de l'utilisation recommandée et des moyens de protection obligatoires, des premiers soins et de la manipulation interdite du produit.

Restrictions d'emploi recommandées

non indiqué

Information sur les sources de données utilisées pour compiler la fiche de données de sécurité

LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission tel que
modifié

Lakier Topnik LT-4

Date de création 21/02/2023

Date de révision 17/01/2025

Numéro de version 9.0

Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil (REACH), tel que modifié. Règlement (CE) no. 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil, tel que modifié. Les informations du fabricant de la substance / du mélange, lorsqu'elles sont disponibles - informations du dossier d'enregistrement.

Changements apportés (informations ajoutées, supprimées ou modifiées)

La version 9.0 remplace la version de la FDS du 07/02/2024. Les modifications avaient été réalisées dans les sections 1, 2, 11, 12, 13 et 16.

Autres données

Méthode de classification - méthode de calcul.

Déclaration

La fiche de données de sécurité contient des informations pour assurer la sécurité et la protection de la santé au travail et la protection de l'environnement. Les informations mentionnées correspondent à l'état actuel des connaissances et expériences et sont en conformité avec les lois et les règlements applicables. Elles ne peuvent pas être considérées comme une garantie d'aptitude et d'applicabilité dans le cas d'une utilisation concrète.

